Département Aménagement et Intelligence de l'Espace
Direction Urbanisme
Service Foncier

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DU BÂTIMENT LAVAL ECONOMIE EMPLOI SITUE QUARTIER FERRIE À LAVAL

AVENANT 3

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Florian BERCAULT**, agissant en qualité de Président de Laval Agglomération élu à cette fonction en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 10 AVR. 2026

dénommée ci-après **"LA COLLECTIVITE"**

d'une part,

ET

- **La MISSION LOCALE**, représentée par sa Présidente, **Madame Marie Noelle TRIBONDEAU**, en vertu d'une délibération du .....,

dénommé ci-après **"L'OCCUPANT"**

d'autre part,

EXPOSÉ :

Laval Agglomération est propriétaire du bâtiment "Laval Economie Emploi" situé Place du Général Ferrié à Laval, appartenant à son domaine public.
Par convention en date du 8 février 2017, la Mission Locale occupe plusieurs locaux au sein de ce bâtiment.
La Mission Locale s'est portée preneur de deux bureaux supplémentaires au 3ème étage à compter du 1er janvier 2023, qu'elle a ensuite souhaité libérer au 1er avril 2025.
Aujourd'hui elle souhaite libérer au 31 août 2026 des bureaux supplémentaires d'une surface totale de 102,02 m2 situés au 2ème étage.
Il y a lieu par conséquent de prévoir un avenant 3 à la convention d'occupation du 8 février 2017.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - NATURE DE L'OCCUPATION

L'article « NATURE DE L'OCCUPATION » est modifié ainsi que suit :

"LA COLLECTIVITÉ" met à la disposition de "L'OCCUPANT" qui accepte, les locaux désignés ci-après:

Commune de Laval (Mayenne)
Bâtiment 8 – Laval Economie Emploi
23 Place du Général Ferrié
cadastré section DB numéro 58

comprenant :

1) des locaux privatifs situés au 2ème étage, d'une surface globale de 297,60 m2 (plan en annexe 1)

composés de 18 pièces définies comme suit :
- salle de réunions 202 : 31,89 m2
- bureau 203 : 12,50 m2
- bureau 204 : 17,31 m2
- bureau 212: 15,09 m2
- bureau 213 : 15,10 m2
- bureau 214 : 15,28 m2
- bureau 218 : 14,89 m2
- bureau 219 : 15,20 m2
- bureau 220 : 14,52 m2
- bureau 222 : 14,74 m2
- bureau 223 : 13,56 m2
- bureau 224 : 13,90 m2
- bureau 226 : 27,98 m2
- bureau 227 : 14,63 m2
- bureau 228 : 16,94 m2
- bureau 229 : 12,76 m2
- bureau 230 : 15,65 m2
- bureau 231 : 15,66 m2

2) les espaces communs tels que salles de réunion (non énumérées ci-dessus), espace détente, accueil, sanitaires, couloirs, ascenseurs seront mutualisés avec les autres occupants du bâtiment.

"L'OCCUPANT" déclare parfaitement connaître les lieux loués pour les avoir vus et visités en vue des présentes.

ARTICLE 2 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant n°3 à la convention du 8 février 2017 prend effet au 1er septembre 2026.

ARTICLE 3 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention du 8 février 2017 demeurent inchangées.

Fait en 2 exemplaires,

A LAVAL, le 21 JUIL. 2026

"Lu et Approuvé"
Pour "L'OCCUPANT"

Lu et approuvé

"Lu et Approuvé"
Pour "LA COLLECTIVITÉ"

Pour le Président, par délégation
Vice Président

Patrick PAVARD

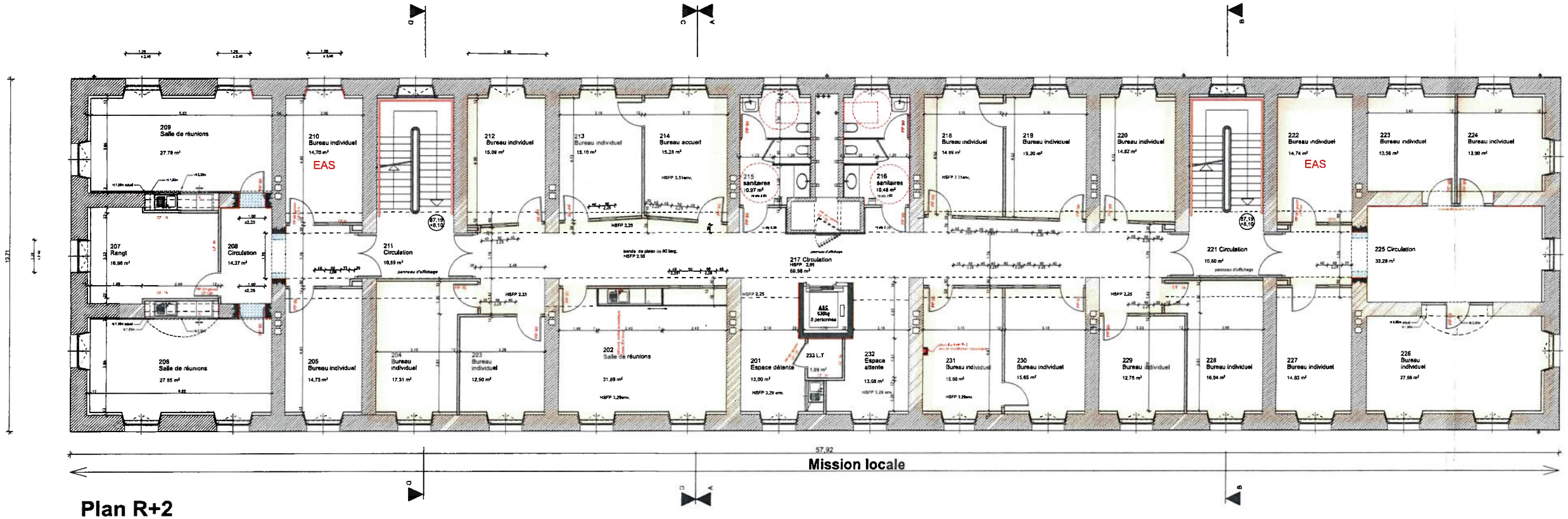

Plan R+2

LAVAL AGGLOMÉRATION
1, place du Général Ferrié - 53000 LAVAL

06

Réhabilitation du bâtiment 8 - Quartier Ferrié à Laval

N° : 1505

plans du R+2

Date : 15/10/2015

DCE

Avenant 3 à la convention MISSION LOCALE _ 2e étage
à c/ du 1er septembre 2026